



MESSAGE DU PRÉSIDENT NATIONAL

Chers consoeurs, confrères et ami(e)s,

Tout d'abord, j'espère que vous avez profité des mois d'été pour prendre un congé bien mérité avec vos être chers. Avec tous les tracas et le stress qui viennent avec le travail, la période estivale représente un moment idéal pour se reposer et recharger ses batteries et pour faire le plein de soleil avant de reprendre le boulot.

Depuis mon dernier message, les choses se sont malheureusement empirées pour plusieurs de nos membres travaillant à l'Agence du revenu du Canada (ARC). En effet, l'employeur a imposé un moratoire sur la conversion administrative des employés nommés pour une période déterminée. Le service effectué par ces employés ne comptera donc pas dans le calcul de la période de trois (3) ans de service cumulatif requise pour la conversion administrative à un statut indéterminé (permanent) et ce jusqu'à ce que le moratoire soit levé. Nous sommes d'avis que ce fut une décision précipitée et prématurée et notre syndicat est en total désaccord avec cette décision. Nous continuerons de faire pression sur l'Agence afin que le moratoire soit levé le plus rapidement possible.



Continuant sur sa lancée, l'ARC a annoncé le 1^{er} mai de façon sournoise et sans consultation aucune avec notre syndicat qu'elle ne renouvelerait pas les contrats de travail de 2 000 de nos membres contractuels qui travaillaient dans ses centres de contact et dont les contrats arrivaient à échéance le 10 mai. Tout un préavis pour ces loyaux employés qui ont aidé l'employeur pendant la pandémie ! Ça démontre clairement un manque de classe et de respect. Je dis de façon sournoise parce que l'Agence a tenté de noyer le poisson en annonçant cette mauvaise nouvelle aux employés touchés la même journée qu'elle a annoncé de façon cavalière et sans consultation que la plupart de ses employés demeurant à son emploi devront désormais se présenter au bureau en personne pour un minimum de trois jours par semaine à compter du 9 septembre 2024. L'ARC a emboîté le pas au Conseil du

Trésor sans attendre et sans en discuter avec les deux syndicats représentant la vaste majorité de ses employés.

Et tout ça fut annoncé le 1^{er} mai qui est la Journée internationale des travailleurs. Quelle belle claque en pleine face et un manque hallucinant de respect ! Encore !

(Suite à la page 2)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

De plus, l'employeur a même contemplé l'idée de mettre en suspens son programme de reconnaissance des employés pour les longues années de service et les retraites. Après l'intervention musclée et rapide de notre syndicat, l'employeur a renoncé à cette idée en maintenant le programme et mène présentement des consultations à ce sujet. Nous effectuerons assurément un suivi dans ce dossier.

Étant donné le manque de respect répété de la part de l'employeur envers nos membres et notre syndicat, nous vous avons demandé de boycotter **toutes les activités organisées par l'Agence du revenu du Canada en lien avec la Semaine nationale de la fonction publique 2024. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous nos membres qui ont refusé de participer à ces activités afin de démontrer clairement aux dirigeants de l'Agence que vous êtes frustrés et franchement écœurés par leur manque de respect, de considération et de reconnaissance envers vous, ses employés.**

De plus, le Conseil exécutif du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) a décidé que les représentants de notre syndicat se retireraient de toutes les réunions officielles de consultation patronale-syndicale aux niveaux national, régional et local et de retirer également notre soutien, adhésion et participation à l'Approche syndicale-patronale (ASP) jusqu'à nouvel ordre. L'ASP est en place depuis de nombreuses années et préconise la résolution de conflits de façon informelle au plus bas niveau possible du syndicat et de la gestion. Même si notre syndicat croit profondément en cette approche, il est devenu évident que ce n'est pas le cas du côté de l'employeur, ce qui nous a contraint à la mettre de côté pour le moment.

De toute évidence, le gouvernement fédéral et l'ARC se foutent carrément du bien-être de leurs employés. Avec leur décision de forcer la plupart d'entre vous à venir au bureau en personne au moins trois (3) jours par semaine, ils ont préféré faire plaisir aux lobbys des Chambres de commerce et des gens d'affaires ainsi qu'aux politiciens municipaux et provinciaux.



Au diable les conséquences sur votre qualité de vie et l'équilibre en votre vie professionnelle et votre vie privée et sur votre famille !

Au diable les conséquences sur l'environnement !

C'est une décision purement politique, improvisée et qui ne fait aucun sens. En effet, le gouvernement fédéral a réduit de façon significative le nombre d'édifices qu'il possède ou loue. Il parlait de transformer des édifices fédéraux en logements abordables afin d'aider la population canadienne aux prises avec la grave crise du logement. De plus, le gouvernement dit vouloir prendre des mesures afin

de lutter contre la crise climatique. Dans ces circonstances, il ne fait aucun sens de forcer des centaines de milliers d'employés à voyager inutilement au bureau pour « travailler de façon collaborative » même si la majorité des employés d'une équipe ne travaillent pas sur le même étage, dans la même bâtisse, dans la même ville, et dans la même province !!! Mais ce n'est rien. Vous n'aurez qu'à participer à des rencontres virtuelles *Microsoft Teams* au bureau même si vous pouvez faire la même maudite chose à partir de votre domicile ! C'est ce qu'on appelle la « maison des fous » ! Mais, ce n'est pas grave, le gouvernement veut que vous fassiez « rouler l'économie » de ces chers centres-villes...

Plusieurs d'entre vous êtes furieux et avec raison. Nous comprenons et partageons votre frustration.

L'employeur sait pertinemment qu'une vaste majorité d'entre vous êtes fortement opposés à cette décision. En effet, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a effectué un sondage et près de 95% des membres du SEI ayant répondu à ce sondage ont indiqué être contre la décision de l'ARC. Nous l'avons dit à l'employeur. Nous avons également joint une pétition lancée par les grands syndicats de la fonction publique fédérale et des dizaines de milliers de fonctionnaires ont répondu à l'appel et remplis la pétition.

ACTIVITÉS D'APPRÉCIATION DES MEMBRES

Vous avez peut-être entendu ce terme ou d'autres comme journée pizza de la section locale, pique-nique familial, barbecue de la section locale, journée de la crème glacée ou d'autres activités parrainées par la section locale.

Les activités d'appréciation des membres sont parrainées par les membres de la section locale du SEI et tenues pour eux. Elles sont organisées pour les membres ou les membres et leur famille à titre de reconnaissance du travail acharné effectué par tous les membres pour rendre notre syndicat plus fort. Ces efforts ne passent pas inaperçus, et les sections locales sont fières de pouvoir redonner à leurs membres en leur offrant des activités amusantes leur permettant de se détendre pendant quelques heures ou, dans certains cas, pendant la majeure partie de la journée.

Des événements sont organisés tout au long de l'année. Bon nombre d'entre eux ont lieu pendant les mois les plus chauds, tandis que d'autres sont organisés à l'intérieur à l'arrivée de l'automne ou en hiver.



Le bureau national du SEI réserve des fonds pour aider les sections locales à organiser ces activités. Dans le cadre du Congrès national du SEI, qui a eu lieu en août 2023, on a adopté une résolution qui prévoit d'offrir un montant allant jusqu'à 1 500 \$ pour aider une section locale à organiser ce genre d'activité. La section locale recevra une aide financière équivalente au montant des fonds dépensés pour l'activité, jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Ainsi, si une section locale dépense 4 000 \$ pour organiser une activité, elle aurait droit de recevoir de la part du SEI une subvention de 1 500 \$. Cette mesure permet d'assurer que les sections locales ont les fonds suffisants pour organiser une activité formidable à l'intention de leurs membres.

Si votre section locale n'a pas organisé ce genre d'activité récemment ou si vous n'êtes pas au courant des prochaines activités qui pourraient être prévues, examinez la possibilité de communiquer avec les membres de l'Exécutif de votre section locale et demandez si la tenue d'activités de ce genre est prévue avant la fin de l'année. Si l'on vous répond qu'aucune activité n'est prévue, il n'y a certainement pas de mal à demander pour quelle raison il en est ainsi.

Pour le syndicat, il s'agit vraiment d'une façon significative de remercier les membres pour leur travail acharné et leur dévouement. Il s'agit certainement de quelque chose que le syndicat devrait faire pour exprimer à nos membres à quel point ils sont importants pour nous.



Gary Esslinger
Président, Comité des communications

Au moment de lire ces lignes, certains d'entre vous aurez déjà été touchés par cette mesure alors que d'autres ne le seront pas encore simplement parce que l'employeur n'a pas assez de place dans ses locaux pour loger tout le monde. Mais ce n'est que partie remise selon l'employeur.

J'ai dit très clairement au commissaire de l'ARC que sa décision ne passait pas et que notre syndicat et vous, nos membres, allions nous battre ensemble pour le faire changer d'avis ou, à tout le moins, pour que l'employeur subisse les conséquences de ses actions envers ses employés. À cet effet, **si l'employeur vous impose une Entente de régime de travail (ERT) qui ne vous convient pas, je vous encourage fortement à déposer un grief individuel contre sa décision.** Je vous invite à contacter l'un des représentants de votre section locale afin que l'on vous aide dans le dépôt de votre grief. Nous prendrons également d'autres recours collectifs contre la décision de l'ARC.

Au cours des dernières semaines, les grands syndicats de la fonction publique fédérale, dont l'AFPC, ont appelé leurs membres à participer aux Défilés de la fête du Travail et à des activités tenues le 9 septembre à travers tout le pays pour faire entendre votre mécontentement. Le SEI s'est joint à ce mouvement et nous continuerons d'organiser des activités sur les lieux de travail et à d'autres endroits afin d'intensifier la pression sur l'Agence et le gouvernement fédéral. Nous continuerons aussi de dénoncer la décision de l'employeur dans les médias.

Nous avons également dénoncé la décision de laisser partir quelques milliers de nos membres qui

travaillaient dans les centres de contact et les impacts négatifs prévisibles à la suite de cette autre mauvaise décision de l'employeur dont une augmentation fulgurante du temps d'attente et le stress additionnel pour ceux et celles qui y travaillent toujours.



Je le répète encore une fois : l'Agence du revenu du Canada dit mettre **Les gens d'abord**. Mais vous savez tout comme moi que ce n'est pas vrai en ce qui concerne ses propres employés.

L'automne s'annonce chaud. Et je ne fais pas ici référence à la température.

Ensemble, continuons à nous battre afin d'obtenir plus de respect et pour améliorer nos

conditions de travail et rendre nos milieux de travail meilleurs.

Je termine en vous remerciant à nouveau pour l'excellent travail que vous effectuez et votre dévouement continu envers la population canadienne.

En toute solidarité,

Marc Brière
Président national

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA (AFPC) ET SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE L'IMPÔT (SEI) QUI EST MON SYNDICAT?

On nous appelle parfois membres de l'AFPC, et parfois membres du SEI. À quoi cela fait-il référence ?

L'AFPC est souvent appelée le « syndicat-cadre » dont relèvent tous les membres. L'AFPC représente des membres partout au Canada et dans le monde. Au sein de l'AFPC, les membres appartiennent à différents groupes. Certains sont appelés des éléments, et ils sont généralement regroupés selon l'organisme ou le ministère pour lequel ils travaillent. Par exemple, les membres qui travaillent pour le ministère des Anciens Combattants sont membres du Syndicat des employés des Anciens Combattants et les membres qui travaillent pour les douanes sont membres du Syndicat des douanes et de l'immigration. Nous travaillons tous pour l'Agence du revenu du Canada, donc notre élément est le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt.

Le principal contact d'un membre avec le Syndicat est normalement les officiers du Conseil exécutif de la section locale du SEI et ses délégué-e-s. Les délégué-e-s syndicaux donnent des conseils et des directives, représentent les membres dans les griefs et assurent la liaison entre les membres et l'Exécutif de la section locale. Les officiers du Conseil exécutif de la section locale représentent également souvent les membres dans les griefs.

Le SEI a mis en place un protocole de communication qui doit être suivi. Si un problème ne peut être résolu par la déléguée ou le délégué syndical, il est porté à l'attention du président ou de la présidente de la section locale, qui prendra des mesures pour le résoudre, dans la mesure du possible. Si la question est trop complexe ou porte sur quelque chose qui ne relève pas de la compétence de la section locale, elle est transmise à la vice-présidente régionale ou au vice-président régional (VPR), qui peut communiquer avec les personnes-ressources régionales de l'ARC ou consulter l'agente ou l'agent des relations de travail (ART) du SEI pour régler la question. Si ce n'est pas possible, la question est renvoyée au Conseil exécutif national du SEI pour être résolue.

Les étapes suivantes doivent être suivies :

Membre => délégué-e syndical-e ou officiers du Conseil exécutif de la section locale => président-e de section locale => VPR => ART/Conseil Exécutif national.

Si l'on saute une étape, le problème sera renvoyé au niveau auquel il aurait dû être traité et la président ou le président de la section locale en sera informé-e. **Sauter des étapes ne vous permettra pas d'obtenir une réponse plus rapide.**

De même, le fait de communiquer avec l'AFPC pour régler des problèmes locaux ne vous permettra pas de les résoudre.

L'AFPC fournit des services de haut niveau, comme la négociation avec l'employeur en notre nom. Elle représente nos membres en arbitrage lorsque les griefs n'aboutissent pas ou que le résultat obtenu n'est pas satisfaisant, du premier au quatrième palliers. Elle propose un large éventail de formations et de conférences régionales et nationales. Tous les autres services sont fournis par le SEI.

Les sections locales tiennent des assemblées générales annuelles (AGA), des réunions ordinaires du Conseil Exécutif, des activités d'appréciation des membres ou d'autres activités au sein de la section locale. L'AGA est l'occasion pour les membres de communiquer avec les officiers de la section locale, qui fourniront un rapport sur les événements de l'année écoulée. Ils expliqueront comment les ressources ont été utilisées et présenteront un budget pour l'année à venir. Le budget présente le plan de fonctionnement de la section locale pour l'année à venir. Les membres ont la possibilité d'examiner ces documents et de voter.

Les VPR assistent aux AGA des sections locales, généralement en compagnie de l'un des trois officiers nationaux soit le Président, le 1^{er} Vice-président ou le 2^{ème} Vice-président. Ils assistent également à d'autres

(Suite à la page 6)



événements de la section locale lorsqu'ils sont invités et lorsqu'ils sont approuvés. La ou le VPR est une source d'information et de conseils pour les dirigeantes et dirigeants de la section locale. Les VPR présentent des griefs au troisième palier au Sous-commissaire régional et siègent à des comités nationaux, comme ceux de la santé et de la sécurité, des communications et de la négociation.

Le Conseil exécutif national veille à ce que l'élément soit géré efficacement et de la manière approuvée par les délégué-e-s au Congrès triennal national. Des conférences nationales et régionales sont organisées - sur la santé et la sécurité, les chances égales et d'autres sujets approuvés lors du congrès nationale. Une formation est dispensée au niveau national et régional sur un nombre croissant de sujets qui concernent directement le SEI. Les réunions du Conseil exécutif ont lieu quatre fois par année et les présidentes et présidents des sections locales participent à deux conférences des présidentes et présidents par année.

Qu'on nous appelle membres de l'AFPC sur la ligne de piquetage ou membres du SEI dans nos bureaux, nous faisons tous partie d'une organisation dynamique qui continue de se battre pour ses membres. Si vous souhaitez participer au combat, communiquez avec votre Conseil exécutif de votre section locale !

Melanie Jessup
Comité des communications

À QUOI SERT UN SYNDICAT?

Je pense que tout le monde a déjà entendu dire : « Je n'ai pas besoin d'un syndicat; son temps est révolu. »

Dans un contexte plus large, il est certain que le mouvement syndical a autrefois eu une incidence plus grande en raison de ses luttes plus importantes, notamment ses luttes contre le travail des enfants dans les mines et à l'appui des semaines de travail plus courtes et des améliorations évidentes en matière de santé et de sécurité. Cependant est-ce cela signifie que le syndicat n'a plus sa raison d'être? Bien sûr que non. Si l'on met de côté les augmentations de salaire et les avantages prévus dans une convention collective, les syndicats ont été à l'avant-garde des améliorations et des protections quotidiennes.

Sans les syndicats, le rapport de pouvoir serait certainement déséquilibré entre les travailleurs et les patrons d'entreprises. Aucune personne raisonnable ne peut justifier le fait de donner tous les pouvoirs aux patrons des entreprises. Nous avons tous entendu les arguments fallacieux sur le maintien des salaires à un niveau bas pour le « bien de l'économie » et le besoin égoïste de « profits plus élevés ». Les personnes antisyndicales voudraient vous faire croire que les employeurs rendent service aux travailleurs en leur donnant du travail et que sans ces brillants PDG, le monde s'effondrerait si les syndicats avaient trop de pouvoir. Il n'a jamais été démontré, sauf dans les médias d'entreprise, que les syndicats ont la meilleure force de frappe sur le ring de boxe de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de la lutte pour les salaires.



Ce sont les syndicats qui ont appuyé la lutte pour la hausse du salaire minimum. Par exemple, des salaires plus élevés pour les employés du secteur des services se traduisent par une assiette fiscale plus importante, une vie meilleure pour leurs enfants, de la nourriture sur la table, un pouvoir d'achat dans la collectivité locale, etc. Cela va à l'encontre de l'argument selon lequel des salaires plus élevés nuisent à l'économie. L'écart entre les riches et les travailleurs n'a jamais été aussi manifeste. Ce n'est pas seulement une question d'équité, c'est simplement bon pour tout le monde. À l'exception de la classe des milliardaires qui héritent de largesses, se promènent en yachts, jouent à

(Suite à la page 7)

Monaco et fixent le prix du pain. Malheur à eux s'il fallait que leurs dividendes et leurs salaires diminuent.

Les médias et une bonne partie de la population mettent les riches sur un piédestal, comme si nous devions les admirer en pensant qu'un jour, peut-être, si nous jouons bien nos cartes, nous pourrions nous aussi rejoindre leurs rangs. Ce n'est tout simplement pas ainsi que le système est conçu, et il en sera ainsi jusqu'à un très improbable retournement de situation. Si nous devions croire que les patrons savent ce qui est le mieux pour nous, nous n'aurions pas droit aux avantages comme les congés parentaux (croyez-le ou non, certains pays plus riches n'en ont toujours pas). Aucune société ne peut garder la tête haute lorsqu'une famille ne peut disposer d'une maison à elle et d'un réfrigérateur rempli de nourriture pour s'assurer que tous les membres de la famille peuvent commencer la journée le ventre plein. Les syndicats se battent pour l'égalité depuis leurs débuts et ils continueront ainsi.

Les syndicats ne se résument pas qu'à une simple convention collective. Pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé aux travailleurs pendant la pandémie sans les avantages que procurent les syndicats? Même les travailleurs essentiels de première ligne dans les épiceries ont reçu une « paie du héros ». Il s'agissait d'une petite augmentation de salaire bien méritée qui leur a été versée pour leur engagement envers leurs entreprises. Bien sûr, selon les patrons bien engraisés, ces employés n'ont été que des héros pendant un temps limité, et ces versements ont pris fin parce qu'ils grugeaient les profits des patrons.

Les syndicats influent sur les lois et la politique. Étant donné que nos vies quotidiennes sont régies par des lois, les travailleurs et les familles ont besoin d'un défenseur pour les protéger contre les marées montantes. Les syndicats ont réussi à exercer des pressions pour obtenir des changements qui profitent aux travailleurs, et non aux patrons. Cette bataille sera sans fin, car les gouvernements successifs font autant, sinon plus, l'objet de pressions de la part des sociétés et des organisations antisyndicales, qui sont franchement mieux accueillies que les syndicats par certains gouvernements. La lutte pour l'équilibre que se livrent les syndicats n'est pas seulement utile, elle est aussi absolument nécessaire, surtout à des moments où la vie devient de plus en plus difficile et coûteuse pour des gens comme vous et moi. Les fortunes des Westons, des McCains et des Coutus se porteront bien. Ne vous empêchez pas de dormir pour leurs dividendes. Il est grand temps que le travailleur ait une plus grande part du gâteau. En fait, c'est tout le contraire qui se produit. Il y a une corrélation entre l'avantage croissant des riches et la diminution du taux de syndicalisation. C'est un fait. Même les travailleurs non syndiqués bénéficient de la défense des syndicats, car le secteur privé non syndiqué doit offrir des salaires et des avantages pour être concurrentiel. La lutte contre la syndicalisation dans le milieu de travail n'est pas un passe-temps pour les Amazon et les Starbucks de ce monde. Ceux-ci luttent parce qu'un milieu de travail bien organisé fera la différence entre un paradis insulaire de 17 chambres à coucher et un de 15 chambres à coucher.

Prenez soin les uns des autres, ne cessez jamais de combattre le pouvoir et impliquez-vous.

Adam Jackson
2^e vice-président

CAMPAGNE DE CHARITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL 2024 DE L'ARC

L'ARC tiendra encore cet automne sa Campagne de charité en milieu de travail.

Nous encourageons nos membres à continuer de contribuer à des œuvres de bienfaisance. Ils peuvent faire un don par l'intermédiaire de la Campagne de charité de l'ARC ou directement à Centraide ou à l'œuvre de bienfaisance de choix du SEI, soit l'International Children's Awareness Canada (ICA) (voir ci-dessous).

À l'échelle nationale, le SEI ne participera pas avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) au lancement officiel de la campagne de 2024. Cette décision n'a pas été prise à la légère, mais en raison des circonstances actuelles et des défis auxquels nous sommes confrontés avec cet employeur.

La participation à l'échelle régionale et locale sera laissée à la discrétion des représentants respectifs. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, prière de communiquer avec un membre de votre conseil exécutif de votre section locale.

INTERNATIONAL CHILDREN'S AWARENESS (ICA) CANADA

International Children's Awareness (ICA) Canada est un petit organisme sans but lucratif, qui se consacre au développement à long terme des pays dans le besoin. À tout moment, ICA a plusieurs projets en voie d'achèvement et tente d'obtenir du financement pour entreprendre d'autres projets. Les projets d'ICA aident les petites collectivités et les familles des nations en voie de développement.

ICA est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada (no d'enregistrement 887858660RR0001). L'organisme est constitué entièrement de bénévoles, ce qui signifie que la totalité des dons est affectée aux projets et non pas aux salaires ou aux frais d'administration.

Nous aimerions demander à nos membres d'aider à leur tour cet organisme méritoire, en faisant de généreux dons directement vers ICA Canada, ou dans le cadre de la Campagne de charité de l'ARC.

Marc Brière
Président national

COMITÉ DES RÉCOMPENSES ET DES TITRES HONORIFIQUES

Le Comité des récompenses et des titres honorifiques s'est réuni du 22 au 26 juillet pour examiner les demandes de bourse d'études soumises pour l'année civile 2024.

Le comité a choisi les deux récipiendaires de nos bourses d'études nationales, soit la bourse d'études nationale Robert « Bob » Campbell et la bourse d'études nationale Diana Gee, chacune d'un montant de 3 000 \$.

Dix bourses d'études régionales de 1 500 \$, ainsi que dix bourses d'études de 1 000 \$ parrainées par La Personnelle assurances, ont également été décernées.

Les recommandations du Comité doivent être présentées à la réunion du Conseil exécutif qui aura lieu à la fin de septembre, et une fois approuvées, toutes les candidates et tous les candidats retenus seront avisés et les noms des récipiendaires figureront dans le numéro de décembre des Nouvelles syndicales.

En terminant, le Comité voulait vous informer que sur les 57 demandes de bourse d'études reçues, 16 ont été rejetées pour diverses raisons. Dans le bulletin qui sera transmis avant la prochaine date limite de dépôt des candidatures, nous soulignerons certains des problèmes rencontrés et le Comité examinera les instructions incluses dans le formulaire de demande afin d'assurer un taux de disqualification plus faible.

Gary Esslinger
Président, Comité des récompenses et des titres honorifiques

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits en ligne à <https://www.ute-sei.org/fr/for-members/change-address> ou par courriel à membership@ute-sei.org

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le (accompagné de votre numéro de membre de l'AFPC) à un-e représentant-e local-e, ou expédiez-le directement au bureau national :

275 rue Bank, Suite 400, Ottawa ON, K2P 2L6.